

BADGES ET PORTE BADGES DE PRESSE 2018

Nom du média : _____

Adresse avec code postal : _____

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

JOURNALISTES REMUNERES MENSUELLEMENT

Porte badge + badge 2018 : 15,10 €

N° DE CARTE	NOM ET PRENOM	Réservé à la Commission

Soit porte badges x 15,10 € =

Badge 2018 : 6,10 € (*destiné aux journalistes possédant déjà le porte badge, anciennement brassard*)

N° DE CARTE	NOM ET PRENOM	Réservé à la Commission

Soit badges x 6,10 € =

TECHNICIENS DE PRESSE 2018

Le brassard : 38,10 €

Pour les premières demandes, joindre photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour recto-verso).

NOM ET PRENOM	Réservé à la Commission

Soit brassard « technicien » x 38,10 € =

TOTAL GENERAL :

Porte badges complets journalistes : _____ €

Badges : _____ €

Brassards techniciens : _____ €

Total : _____ € (règlement par chèque).

Nom et signature du directeur :

Cachet de l'entreprise

Nota bene

Il est rappelé que la demande de brassard est facultative. Celui-ci n'est cependant valable qu'accompagné du badge correspondant à l'année en cours et renouvelable chaque année.

Ce brassard peut également être fourni aux journalistes titulaires de la Carte Professionnelle délivrée par les services de la presse étrangère. Dans ce cas, il est impératif de joindre une photocopie, recto-verso, de cette carte validée.